

Formations Neurofeedback Dynamique NeurOptimal®

Règlement Intérieur

Le présent règlement intérieur est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires de Best of Brain® dès leur inscription et pour toute la durée de la formation.

Article 1 : Inscription et engagement du stagiaire

En s'inscrivant à une formation chez Best of Brain®, le stagiaire s'engage à adhérer pleinement au règlement intérieur. Cet engagement est crucial pour maintenir un environnement d'apprentissage optimal, sécurisé et respectueux pour tous les participants. L'inscription constitue donc une acceptation des responsabilités suivantes :

- **Participation Active** : La présence active et ponctuelle à toutes les sessions de formation est requise. L'engagement dans le processus d'apprentissage contribue directement à la réussite du stagiaire et au dynamisme de la formation.
- **Communication des Absences** : Toute absence ou retard doit être justifié de manière appropriée auprès du coordonnateur de la formation. Cette communication est essentielle pour assurer le bon déroulement et la coordination des sessions de formation.
- **Respect des Règles d'Hygiène, de Sécurité et de Discipline** : Le stagiaire doit observer toutes les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline générale. Ces normes sont mises en place pour protéger tous les participants et garantir la qualité de l'environnement d'apprentissage.

Article 2 : Conditions Générales de Formation

Le respect scrupuleux du règlement intérieur est indispensable pour assurer la qualité, l'éthique et la sécurité des formations proposées par Best of Brain®. Cela inclut les formations tant en présentiel qu'en distanciel. Les conditions générales ci-après renforcent cet engagement :

- **Adhésion aux Normes de Discipline** : Le respect mutuel, la courtoisie et le professionnalisme sont attendus de tous les stagiaires, favorisant ainsi un cadre d'apprentissage propice à l'échange et à la progression.
- **Application des Règles d'Hygiène et de Sécurité** : Le stagiaire doit se conformer aux directives spécifiques établies par Best of Brain®, contribuant à la prévention des risques et à la sécurité collective.

L'engagement de chaque stagiaire à suivre ces directives est fondamental pour créer et maintenir un cadre d'apprentissage sécurisé, respectueux et efficace, propice au développement professionnel et personnel.

Article 3 : Formations en Présentiel et en Distanciel

Les formations dispensées par Best of Brain®, qu'elles soient en présentiel ou en distanciel, sont régies par des règles visant à préserver l'intégrité et la qualité de l'expérience d'apprentissage. Les stagiaires auront accès à une plateforme sur Digiforma et sont soumis aux règles suivantes, communes à toutes les modalités de formation :

- **Confidentialité des Accès** : Il est interdit de partager les identifiants personnels d'accès à la plateforme. Chaque identifiant et mot de passe sont personnels et intransférables.
- **Usage Exclusif du Compte Personnel** : L'utilisation des comptes d'autres participants est prohibée pour garantir le suivi pédagogique individuel et la sécurité des données.
- **Protection des Supports de Formation** : La modification, la copie, la diffusion des supports de formation, ainsi que l'enregistrement ou le filmage des sessions sans autorisation, sont interdits.
- **Usage Personnel des Documents Pédagogiques** : Les documents fournis sont protégés par le droit d'auteur et destinés à un usage strictement personnel.

3.1 Formation en Présentiel

- **Assiduité et Ponctualité** : Les stagiaires doivent être ponctuels et signaler toute absence.
- **Respect des Locaux et du Matériel** : Il est essentiel d'utiliser les équipements et installations avec soin.
- **Sécurité et Hygiène** : Les consignes spécifiques aux locaux doivent être suivies scrupuleusement.
- **Conduite et Respect Mutuel** : Un comportement professionnel et respectueux est exigé.

3.2 Formation en distanciel

- **Assiduité et Ponctualité** : Le respect des horaires de formation est crucial, tout retard ou absence doit être communiqué.
- **Usage Responsable des Plateformes** : Les identifiants sont personnels et l'accès doit se limiter au cadre pédagogique.
- **Interactions en Ligne** : Les échanges doivent rester professionnels et courtois.
- **Protection des Données** : Il est interdit de modifier, enregistrer, copier, ou diffuser les supports sans autorisation.

Article 4 : Droits d'Auteur et Propriété Intellectuelle

Les contenus de formation de Best of Brain® sont protégés par le droit d'auteur et constituent la propriété exclusive de l'organisation. Toute utilisation en dehors du cadre de la formation nécessite une autorisation préalable. Les manquements à ces règles, tant pour les formations en présentiel qu'en distanciel, seront traités selon la procédure disciplinaire établie.

Article 5 : Règles Générales d'Hygiène et de Sécurité

Afin de garantir un environnement d'apprentissage sûr et sain pour tous, Best of Brain® souligne l'importance du respect des normes d'hygiène et de sécurité. Chaque stagiaire est responsable de sa propre sécurité ainsi que de celle des autres participants. Cette responsabilité implique une adhésion stricte aux directives suivantes :

- **Consignes de Sécurité Spécifiques** : Les stagiaires doivent suivre les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans les lieux de stage. Cela comprend l'adaptation aux exigences spécifiques de chaque formation, pour prévenir tout risque potentiel.
- **Respect des Règlements Internes en Entreprise** : Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule au sein d'une entreprise ou d'un établissement doté de son propre règlement intérieur, les stagiaires sont soumis aux mesures d'hygiène et de sécurité spécifiées par ce règlement. L'alignement sur ces directives assure la cohérence et l'efficacité de la prévention des risques.
- **Obligations en Entreprise** : Les stagiaires en formation au sein d'entreprises doivent respecter les mesures d'hygiène et de sécurité établies par le règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.

Cette conformité est essentielle pour maintenir un environnement de travail sécurisé, tant pour les stagiaires que pour le personnel de l'entreprise. L'engagement de chaque stagiaire à suivre ces règles est crucial pour le bien-être collectif et l'excellence de l'expérience d'apprentissage offerte par Best of Brain®. Le respect de ces normes contribue à préserver la qualité et la sécurité de l'environnement d'apprentissage, en présentiel comme en distanciel.

Article 6 : Utilisation des Machines et du Matériel

L'utilisation des outils et machines se fait sous la supervision d'un formateur et dans le respect des consignes de sécurité. La préservation de l'intégrité et du bon fonctionnement du matériel de formation est essentielle pour garantir une expérience d'apprentissage de qualité à Best of Brain®.

Ainsi, les responsabilités suivantes incombent à chaque stagiaire :

- **Responsabilité du Matériel Conféré** : Il est impératif que les stagiaires conservent en bon état tout le matériel qui leur est confié durant leur formation. Le respect de cet engagement assure le maintien de ressources de qualité pour tous les participants, actuels et futurs.
- **Usage Approprié** : Le matériel doit être utilisé exclusivement dans le cadre des objectifs pédagogiques définis par la formation. Toute utilisation à des fins personnelles ou non conformes à son objet est formellement interdite. Cette mesure vise à prévenir les dommages et les pertes, assurant ainsi la disponibilité et l'efficacité du matériel pour l'ensemble des activités de formation.
- **Entretien et Nettoyage** : Selon la nature de la formation suivie, les stagiaires peuvent être requis de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel utilisé. Cette responsabilité fait partie intégrante de la gestion et de la préservation des ressources matérielles, et contribue à inculquer des pratiques professionnelles responsables.
- **Signalement des Anomalies et Incidents** : Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel, ainsi que tout incident, doivent être immédiatement signalés au formateur responsable de la formation suivie. Cette procédure est cruciale pour garantir une intervention rapide et efficace, permettant ainsi de maintenir la sécurité et le bon déroulement des activités de formation.

La coopération et l'adhésion de chaque stagiaire à ces directives sont cruciales pour le bon déroulement des formations et le partage équitable des ressources pédagogiques. Best of Brain® s'engage à fournir du matériel de haute qualité pour ses formations et compte sur le sens des responsabilités de ses stagiaires pour maintenir cet état d'excellence.

Article 7 : Consignes Incendie

La sécurité des stagiaires et du personnel est une priorité absolue pour Best of Brain®. Dans le cadre de cette démarche de prévention et de sécurité, des mesures spécifiques sont mises en place pour garantir une réaction rapide et organisée en cas d'incendie. Les points suivants détaillent les consignes d'incendie à suivre :

- **Affichage des Consignes de Sécurité** : Les consignes de prévention et d'évacuation en cas d'incendie, incluant un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont clairement affichés dans tous les locaux de l'organisme. Cet affichage est conçu pour être facilement visible et accessible à tous les stagiaires.
- **Connaissance des Procédures** : Il est impératif que tous les stagiaires prennent connaissance de ces consignes dès le début de leur formation et s'engagent à les respecter. La familiarisation avec les plans d'évacuation et la localisation des équipements de sécurité est cruciale pour la préparation aux situations d'urgence.

La mise en œuvre de ces consignes incendie est essentielle pour assurer la sécurité de tous au sein de l'établissement. Best of Brain® s'engage à maintenir un environnement d'apprentissage sûr et invite tous les stagiaires à contribuer activement à cette sécurité en adhérant strictement aux procédures établies.

Article 8 : Accident

La sécurité et le bien-être de tous les stagiaires au sein de Best of Brain® sont primordiaux. Dans le cas malheureux où un accident ou incident se produit durant la formation, des procédures spécifiques doivent être suivies pour assurer une prise en charge adéquate et conforme à la réglementation en vigueur.

- **Déclaration Immédiate** : Tout stagiaire impliqué dans un accident, ainsi que les témoins de l'événement, sont tenus de signaler immédiatement l'incident au responsable de l'organisme de formation. Cette communication rapide permet une intervention appropriée pour assurer la sécurité et le soutien nécessaires.
- **Procédure de Déclaration Officielle** : Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, tout accident survenant à un stagiaire, que ce soit au sein de l'organisme de formation, en chemin vers celui-ci, ou sur le retour, doit faire l'objet d'une déclaration officielle. Le responsable du centre de formation est chargé d'effectuer cette déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Cette démarche vise non seulement à garantir que le stagiaire reçoive les soins et l'attention nécessaires en cas d'accident mais aussi à formaliser l'incident dans le respect des obligations légales.

Best of Brain® s'engage à accompagner les stagiaires à chaque étape de ce processus pour assurer leur sécurité et leur bien-être durant toute la durée de la formation.

Article 9 : Boissons Alcoolisées

Pour assurer un environnement d'apprentissage sûr, respectueux et professionnel, Best of Brain® applique une politique stricte concernant la consommation d'alcool au sein de ses établissements.

- **Interdiction de l'État d'Ivresse** : Il est formellement interdit aux stagiaires de se présenter ou de rester dans les locaux de l'organisme en état d'ivresse. Cette mesure vise à maintenir la sécurité, la concentration et le professionnalisme indispensables à un environnement d'apprentissage productif.
- **Interdiction d'Introduire de l'Alcool** : L'introduction de boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme est strictement interdite. Cette règle s'applique à toutes les zones de l'établissement, y compris les espaces de formation, de repos et les zones communes.

La non-conformité à ces directives peut entraîner des mesures disciplinaires, conformément aux procédures établies par Best of Brain®. L'objectif de cette politique est de préserver l'intégrité de l'environnement d'apprentissage et d'assurer le bien-être de tous les participants aux formations.

Article 10 : Accès au Poste de Distribution des Boissons

Afin d'offrir un environnement d'apprentissage confortable et accueillant, Best of Brain® met à disposition des stagiaires des postes de distribution de boissons. Ces postes permettent aux stagiaires d'accéder à des boissons non alcoolisées, qu'elles soient fraîches ou chaudes, pendant les pauses fixées par l'organisme.

- **Disponibilité pendant les Pauses** : L'accès aux postes de distribution de boissons est exclusivement réservé aux moments des pauses définies par le calendrier de formation. Ces pauses sont conçues pour offrir un moment de détente et de recharge aux stagiaires.

- **Boissons Non Alcoolisées Uniquement** : Conformément à l'article 9 concernant l'interdiction des boissons alcoolisées, seules les boissons non alcoolisées peuvent être consommées ou distribuées au sein de l'organisme.

L'initiative vise à promouvoir un environnement d'étude agréable et propice au bien-être des stagiaires, en leur fournissant des options de rafraîchissement et de confort durant leurs périodes de repos. Best of Brain® encourage les stagiaires à profiter de ces commodités pour améliorer leur expérience d'apprentissage.

Article 11 : Interdiction de Fumer

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992, qui établit les modalités d'application de l'interdiction de fumer dans les espaces collectifs, Best of Brain® applique strictement cette réglementation au sein de ses locaux. Cette mesure vise à garantir un environnement d'apprentissage sain et sécurisé pour tous les participants.

- **Lieux Concernés** : Il est strictement interdit de fumer dans les salles de cours, ateliers, et tout autre espace intérieur affecté à l'usage collectif au sein de l'organisme. Cette interdiction vise à préserver la qualité de l'air et le confort de tous les stagiaires et le personnel de l'établissement.
- **Espaces Extérieurs** : Les stagiaires souhaitant fumer sont invités à utiliser les zones extérieures spécifiquement désignées à cet effet, en respectant les règles et la propreté de ces espaces.

L'engagement de Best of Brain® à maintenir un environnement d'apprentissage exempt de fumée souligne notre dévouement à la santé et au bien-être de nos stagiaires et de notre personnel. Le respect de cette interdiction est essentiel et contribue à l'excellence de l'expérience éducative au sein de notre organisme.

Article 12 : Discipline

Pour assurer le bon déroulement des formations et maintenir un environnement d'apprentissage respectueux et productif, Best of Brain® établit les règles de discipline suivantes. Il est formellement interdit aux stagiaires :

- **Introduction de Boissons Alcoolisées** : D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme. Cette mesure soutient l'engagement de l'organisme envers un environnement d'apprentissage sûr et professionnel.
- **État d'Ébriété** : De se présenter aux formations en état d'ébriété. Être sous l'effet de l'alcool compromet non seulement la sécurité individuelle mais aussi celle des autres participants.
- **Manipulation des Supports de Formation** : D'emporter ou de modifier les supports de formation sans autorisation. Ces matériaux sont la propriété intellectuelle de l'organisme et sont essentiels pour le bon déroulement des formations.
- **Modification des Paramètres de l'Ordinateur** : De changer les réglages ou les configurations des ordinateurs et autres équipements informatiques mis à disposition par l'organisme. Ces réglages sont optimisés pour les besoins pédagogiques.
- **Usage des Téléphones Portables** : D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions de formation, sauf autorisation spécifique pour des besoins pédagogiques. Cette règle vise à minimiser les distractions et à favoriser un environnement d'apprentissage concentré.

Ces règles de discipline sont mises en place pour favoriser le respect mutuel, l'intégrité et l'efficacité des sessions de formation. Leur respect est essentiel pour garantir une expérience d'apprentissage de qualité pour tous les stagiaires. Les manquements à ces règles peuvent entraîner des mesures disciplinaires appropriées, conformément aux procédures établies par Best of Brain®.

Article 13 : Sanctions

Best of Brain® s'engage à maintenir un environnement d'apprentissage respectueux et productif. En conséquence, tout manquement aux règles établies dans le règlement intérieur peut entraîner l'application de sanctions appropriées, conformément aux dispositions légales.

Définition d'une Sanction

Conformément à l'article R 6352-3 du Code du Travail, une sanction est définie comme toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de Best of Brain® ou son représentant, en réaction à un comportement jugé fautif par un stagiaire. Cette mesure peut affecter immédiatement ou à terme la participation du stagiaire à la formation ou la continuité de celle-ci.

Nature des Sanctions

Selon la gravité du manquement observé, la sanction peut être :

- **Avertissement** : Une mise en garde officielle concernant le comportement du stagiaire.
- **Blâme ou Rappel à l'Ordre** : Une réprimande formelle pour un comportement jugé inapproprié.
- **Exclusion Définitive** : Retrait permanent du stagiaire du programme de formation. Il est à noter que des dispositions spécifiques peuvent être appliquées selon l'accord entre Best of Brain® et les autorités compétentes (État, Région).

Interdiction des Sanctions Pécuniaires

Les amendes ou toute autre forme de sanction pécuniaire sont strictement interdites.

Notification de la Sanction

Le responsable de la formation est tenu d'informer les parties concernées de la sanction appliquée, qui peuvent inclure :

- **L'Employeur** : Dans le cas où le stagiaire participe à une formation dans le cadre du plan de formation en entreprise.
- **L'Employeur et l'Organisme Paritaire** : Pour un stagiaire en congé de formation, les instances financières de la formation seront également informées.

Cette procédure de sanction est mise en place pour assurer le respect des règles et le bon déroulement des formations chez Best of Brain®, dans le but ultime de favoriser un environnement d'apprentissage optimal pour tous les participants.

Article 14 : Procédure Disciplinaire

La procédure disciplinaire mise en place par Best of Brain® respecte strictement les articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail, garantissant une approche juste et transparente en cas de comportement fautif d'un stagiaire.

- **Information Préalable des Grievs** : Avant toute sanction, le stagiaire doit être informé des griefs formulés à son encontre. Cette étape assure le respect du droit à la défense.
- **Convocation à l'Entretien** : Le stagiaire est convoqué à un entretien par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, qui précise la date, l'heure, et le lieu. Cette convocation, remise en main propre contre décharge, informe également le stagiaire de son droit à être assisté par une personne de son choix. Lors de cet entretien, les motifs de la sanction envisagée sont exposés, et les explications du stagiaire sont recueillies.

- **Procédure en Cas d'Exclusion Définitive** : Si une exclusion définitive est envisagée, la décision est préparée après l'entretien et l'avis sur cette mesure est formulé par le responsable ou son représentant. Le stagiaire est informé de la saisine de la commission de discipline et peut être entendu sur sa demande par cette commission, assisté par une personne de son choix.
- **Avis de la Commission de Discipline** : La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans un délai d'un jour franc suivant sa réunion.
- **Notification de la Sanction** : La décision de sanction, qui ne peut être prise moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien (ou après l'avis de la commission de discipline si applicable), est notifiée au stagiaire par écrit, de manière motivée, soit en main propre contre décharge, soit par lettre recommandée.
- **Sanctions Immédiates** : Dans le cas de sanctions immédiates (exclusion temporaire, mise à pied), aucune sanction définitive ne peut être appliquée sans avoir informé au préalable le stagiaire des griefs et respecté la procédure décrite ci-dessus.

Cette procédure disciplinaire souligne l'engagement de Best of Brain® à respecter les droits des stagiaires tout en maintenant un environnement d'apprentissage respectueux et professionnel.

Article 15 : Représentation des Stagiaires

Étant donné la durée concise de la formation proposée par Best of Brain®, qui s'étend sur 14 heures, la structure du programme ne prévoit pas l'élection formelle de représentants des stagiaires, tels qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant, par un scrutin uninominal à deux tours.

Suggestions et Améliorations

Best of Brain® encourage vivement les stagiaires à partager toute suggestion visant à améliorer le déroulement des formations ainsi que les conditions de vie au sein de l'organisme de formation. L'objectif est d'instaurer un dialogue constructif qui contribue à l'optimisation continue du programme et à l'enrichissement de l'expérience d'apprentissage pour tous.

Présentation des Réclamations

Les stagiaires sont invités à présenter toute réclamation, qu'elle soit de nature individuelle ou collective, concernant :

- Le déroulement des stages et les conditions de vie dans l'organisme de formation.
- Les conditions d'hygiène et de sécurité.
- L'application du règlement intérieur.

Ces démarches peuvent être effectuées directement auprès du responsable de la formation ou de toute personne désignée à cet effet par l'organisme. Best of Brain® s'engage à écouter attentivement ces retours et à prendre les mesures appropriées pour répondre efficacement aux besoins et préoccupations des stagiaires.

Engagement pour l'Écoute et la Communication

Best of Brain® valorise la communication ouverte et le feedback constructif comme moyens essentiels pour assurer la qualité et la pertinence de ses formations. L'organisme s'engage à fournir les canaux de communication nécessaires pour faciliter cet échange et garantir que chaque voix soit entendue et prise en considération.

Article 16 : Hygiène et Sécurité

Best of Brain® place la prévention des risques d'accidents et de maladies au cœur de ses priorités. Le respect des normes d'hygiène et de sécurité est donc une obligation absolue pour tous, afin de garantir un environnement d'apprentissage et de travail sûr et sain.

Respect des Consignes de Sécurité

Il est impératif que tous les stagiaires, ainsi que le personnel, respectent sans exception les consignes générales et particulières de sécurité établies par l'organisme. Ces directives sont mises en place pour prévenir les accidents et protéger la santé de chacun.

Le non-respect de ces consignes est considéré comme un manquement grave aux obligations de chacun et est passible de sanctions disciplinaires, conformément aux procédures décrites dans le règlement intérieur.

Formation sur Site d'Entreprise

Lorsque les sessions de formation se déroulent directement sur le site d'une entreprise, les consignes de sécurité à suivre comprennent à la fois celles spécifiées par l'entreprise hôte et celles de Best of Brain®. Cette double couche de directives assure une couverture complète des mesures de prévention et de sécurité adaptées au contexte spécifique de chaque lieu de formation.

Engagement de Best of Brain®

Best of Brain® s'engage à fournir un environnement sécurisé pour tous ses stagiaires et son personnel. Cela inclut la formation continue sur les pratiques de sécurité, l'information régulière sur les mises à jour des consignes de sécurité et la mise à disposition de tous les équipements de protection individuelle nécessaires.

De plus, l'organisme veille à ce que les consignes de sécurité soient clairement communiquées et facilement accessibles à tous, afin de faciliter leur compréhension et leur application.

La sécurité est une responsabilité partagée qui exige l'engagement de tous. En suivant les consignes établies et en adoptant des comportements responsables, nous contribuons ensemble à maintenir un environnement sûr et propice à l'apprentissage.

Mise en Application du Règlement

Chaque stagiaire reçoit un exemplaire du règlement intérieur avant de finaliser son inscription. Ce document est applicable depuis le 19 octobre 2021. Une confirmation de réception signée est requise de chaque stagiaire pour assurer la prise de connaissance et l'engagement à respecter les règles établies.

/ /2024

Nom, prénom et signature du stagiaire¹



En accord avec l'article L.6353-8 du Code du Travail, qui stipule que le règlement intérieur destiné aux stagiaires (et tous les autres documents requis) doit être fourni avant la conclusion de l'inscription définitive et avant tout paiement, Best of Brain® s'engage à respecter cette directive. Cette mesure légale assure que chaque stagiaire est pleinement informé de ses droits et obligations avant de commencer sa formation, renforçant ainsi la transparence et la compréhension mutuelle dès le début du stage.1